



COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du 20 décembre 2022

Membres présents : Mme THIRIOT Sandrine, MM. CHARUEL Francis, DESCHAMPS Bernard, NICOLE Marc, SCHOTT René et CHANOT Denis.

Membre excusé : MM. BOURGEOIS Cyrille.

Représentant le CD : M. HENRY Jean-Pol, qui n'a pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

M. FAY Daniel, président du District Meusien de Football et M. GRANDJEAN Thierry, CTD DAP assistent à la commission et n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

CHAMPIONNATS INTERDISTRICTS

Dossiers à traiter :

Match n°50760.2 : Fc Martigny 1 – As Nomexy Vincey 1 du 10 décembre 2022 Séniors Féminines Interdistricts à 8 groupe C

Déclaration de forfait de l'équipe de l'As Nomexy Vincey 1

La commission prend connaissance du courriel de l'As Nomexy Vincey reçu en date du 08 décembre 2022, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :

Fc Martigny 1 bat As Nomexy Vincey 1 : 3 à 0 par forfait.

Moins un point au classement pour l'équipe de l'As Nomexy Vincey 1.

Frais financiers à la charge de l'As Nomexy Vincey (503606) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 63.20 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser au Fc Martigny (539178) : 63.20 €.

Match n°50531.1 : Fc Bar Le Duc 1 – Cs Charmes 1 du 10 décembre 2022 U13 Interdistricts groupe B

Déclaration de forfait de l'équipe du Cs Charmes 1

La commission prend connaissance du courriel du Cs Charmes reçu en date du 09 décembre 2022, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :

Fc Bar le Duc 1 bat Cs Charmes 1 : 3 à 0 par forfait.

Moins un point au classement pour l'équipe du Cs Charmes 1.

Frais financiers à la charge du Cs Charmes (503589) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €
Amende de forfait tardif : 15.80 €
Frais de procédure de forfait tardif à rembourser au Fc Bar le Duc (551311) : 15.80 €.

CHAMPIONNATS DU DISTRICT DE LA MEUSE

Dossiers à traiter :

**Match n°50162.1 : Asc Seuil d'Argonne 1 – Rc Saulx et Barrois 1 du 18 décembre 2022
Séniors D2 Groupe B**

Déclaration de terrain impraticable de l'Asc Seuil d'Argonne.

La commission prend connaissance du courriel reçu en date du 14 décembre de l'Asc Seuil d'Argonne qui déclare son terrain impraticable pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :

Match à jouer le 26 février 2023 sur les installations du Rc Saulx et Barrois.

En vertu de l'article 15 alinéa 8 du Règlement Sportif des Championnats Séniors du District Meusien de Football, " La commission des compétitions a compétence pour statuer sur la production d'un arrêté municipal ou d'une interdiction d'utilisation émanant du propriétaire ou du locataire qui a pleine jouissance et responsabilité du terrain. Pour ne pas prendre de retard dans les compétitions, elle peut fixer automatiquement une rencontre sur une installation synthétique si le club recevant possède une telle installation ou décide de l'inversion d'une rencontre lors de la phase ALLER si le terrain du club visiteur est praticable (terrain en herbe ou synthétique). La rencontre RETOUR sera également inversée ".

**Match n°50175.1 : Asc Montiers sur Saulx – Entente Centre Ornain 2 du 11 décembre 2022
Séniors D2 Groupe B**

Déclaration de terrain impraticable de l'Asc Montiers sur Saulx

La commission prend connaissance du courriel reçu en date du 08 décembre de l'Asc Montiers sur Saulx qui déclare son terrain impraticable pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :

Match à jouer le 26 février 2023 sur les installations de l'Entente Centre Ornain.

En vertu de l'article 15 alinéa 8 du Règlement Sportif des Championnats Séniors du District Meusien de Football, " La commission des compétitions a compétence pour statuer sur la production d'un arrêté municipal ou d'une interdiction d'utilisation émanant du propriétaire ou du locataire qui a pleine jouissance et responsabilité du terrain. Pour ne pas prendre de retard dans les compétitions, elle peut fixer automatiquement une rencontre sur une installation synthétique si le club recevant possède une telle installation ou décide de l'inversion d'une rencontre lors de la phase ALLER si le terrain du club visiteur est praticable (terrain en herbe ou synthétique). La rencontre RETOUR sera également inversée ".

Match n°50856.1 : As Tréveray 2 – Es Lérrouville 2 du 11 décembre 2022
Séniors D3 Groupe B

Déclaration de terrain impraticable de l'As Tréveray

La commission prend connaissance du courriel reçu en date du 09 décembre de l'As Tréveray qui déclare son terrain impraticable pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :

Match à jouer le 26 février 2023 sur les installations de l'Es Lérrouville.

En vertu de l'article 15 alinéa 8 du Règlement Sportif des Championnats Séniors du District Meusien de Football, " La commission des compétitions a compétence pour statuer sur la production d'un arrêté municipal ou d'une interdiction d'utilisation émanant du propriétaire ou du locataire qui a pleine jouissance et responsabilité du terrain. Pour ne pas prendre de retard dans les compétitions, elle peut fixer automatiquement une rencontre sur une installation synthétique si le club recevant possède une telle installation ou décide de l'inversion d'une rencontre lors de la phase ALLER si le terrain du club visiteur est praticable (terrain en herbe ou synthétique). La rencontre RETOUR sera également inversée ".

Match n°50598.2 : Us Etain Buzy 1 – Fc St Mihiel 1 du 17 décembre 2022
U15 D1

Déclaration de terrain impraticable de l'Us Etain Buzy

La commission prend connaissance du courriel reçu en date du 16 décembre de l'Us Etain Buzy, qui déclare son terrain impraticable pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :

Cette rencontre n'ayant aucune incidence sur les montées et descentes, le match ne sera pas reprogrammé.

CHAMPIONNATS JEUNES :

Accessions et rétrogradations des équipes jeunes à l'issue de la phase d'automne de la saison 2022/2023 (sous réserve de la validation du Comité Directeur du District Meusien de Football).

U18 D1 :

- Accession en U18 Interdistricts : Fc Fains Veel 1.

U15 :

- Accession en U15 Interdistricts : Fc Verdun Belleville Grand Verdun 1.
- Rétrogradations d'U15 Interdistricts : Entente Sorcy Void Vacon 1 – Ll Vaucouleurs 1 (au carton bleu).
- Accession d'U15 D2 en U15 D1 : As Stenay Mouzay 1.
- Rétrogradations d'U15 D1 en U15 D2 : Entente Centre Ornain 1 – Saint Mihiel Maizey Lacroix 1.

U13 D1 :

- Accession en U13 Interdistricts : Saint Mihiel Maizey Lacroix.
- Rétrogradation d'U13 Interdistricts : Fc Bar le Duc (au carton bleu).
- Accession d'U13 D2 en U13 D1 : Us Thierville 2.
- Rétrogradation d'U13 D1 en U13 D2 : Sc Commercy 1.

U13 D2 :

- Accession en U13 D1 : Us Thierville 2.
- Rétrogradation d'U13 D1 : Sc Commercy 1.
- Accessions d'U13 D3 en U13 D2 : Mangiennes Spincourt 1 et As Val d'Ornain 1.
- Rétrogradation d'U13 D2 en U13 D3 : Entente Sorcy Void Vacon 2.

Projets de groupes pour la phase de Printemps de la saison 2022/2023 :

(Sous réserve de la validation du Comité Directeur du District Meusien de Football).

U18 D1 :

8 équipes – 7 journées – Matches simples

Us Etain Buzy 1 - Saint Mihiel Maizey Lacroix 1 – Ll Vaucouleurs 1 – Us Thierville 2 – Entente Sorcy Void Vacon 2 – Us Behonne Longeville 1 – Fc Verdun Belleville Grand Verdun 2 – Sc Commercy 1.

U15 D1 :

6 équipes – 10 journées – Matches Aller-Retour

Ll Vaucouleurs 1 – Entente Sorcy Void Vacon 1 – Thierville Nixéville Blercourt 1 – Us Etain Buzy 1 – Sc Commercy 1 – As Stenay Mouzay 1.

U15 D2 :

Groupe A

7 équipes – 14 journées – Matches Aller-Retour

Saint Mihiel Maizey Lacroix 1 – Es Lérrouville 1 – Asl Mangiennes 1 – VHF/Dieue/Dugny 1 – Fc Varennes (à 8) – Thierville Nixéville Blercourt (à 8) 2 – US Etain Buzy (à 8) 2.

Groupe B :

5 équipes – 10 journées – Matches Aller-Retour

Entente Centre Ornain 1 – Rc Saulx et Barrois 1 – Us Behonne Longeville 1 – Revigny Contrisson 1 – Fc Bar le Duc (à 8) 2.

Les groupes U15 D2 pourront être modifiés si de nouvelles équipes s'engagent pour la phase de printemps 2022/2023.

U13 D1 :

6 équipes – 10 journées – Matches Aller-Retour

Fc Bar le Duc 1 – Es Lérrouville 1 – Dieue Sommedieue Dugny 1 – Entente VHF 1 – Us Etain Buzy 1 – Us Thierville 2.

U13 D2 :

8 équipes – 7 journées – Matches simples

Sc Commercy 1 – Entente Centre Ornain 1 – Fc Verdun Belleville Grand Verdun 2 – Rc Saulx et Barrois 1 – As Stenay Mouzay 1 – Us Behonne Longeville 1 - Mangiennes Spincourt 1 – As Val d'Ornain 1.

U13 D3 :

Groupe A

7 équipes – 7 journées – Matches simples

Asc Seuil d'Argonne 1 – Fc Verdun Belleville Grand Verdun 3 – Us Thierville 3 – Entente VHF 2 – Sc Les Islettes 1 – Nixéville Blercourt Thierville 1 – Us Etain Buzy 1.

Groupe B

8 équipes – 7 journées – Matches simples

Entente Sorcy Void Vacon 2 – Fc Bar le Duc 2 – Fains Veel Bar le Duc 1 – Vignot Lérrouville 1 - Maizey Lacroix Saint Mihiel 2 – Entente Centre Ornain 2 – Rc Saulx et Barrois 2 – As Val d'Ornain 2.

Les groupes U13 D3 pourront être modifiés si de nouvelles équipes s'engagent pour la phase de printemps 2022/2023.

FESTIVAL U13 PITCH :

La finale U13 Garçons aura lieu le 1^{er} avril 2023 sur les installations du Fc St Mihiel.

Tirage des rencontres (1^{er} tour) :

Match 1 : Entente Sorcy Void Vacon – Fc Bar le Duc

Match 2 : Lérrouville Vignot – Fc Verdun Belleville Grand Verdun

Match 3 : Us Thierville – Fc St Mihiel

Match 4 : Us Etain Buzy – Entente Centre Ornain.

TIRAGE INTEGRAL DES COUPES MEUSE - SAISON 2022/2023

U 15

Pour rappel, toutes les rencontres de coupe meuse se jouent exclusivement à 11.

1^{er} tour - le lundi 10 avril 2023 (pâques) :

1 : SC Commercy 1 / AS Stenay Mouzay 1

2 : VHF Dieue Dugny 1 / Entente Sorcy Void Vacon 1

1/8^{ème} de finale - le lundi 1 mai 2023 :

LL Vaucouleurs 1 / Bar le Duc FC 2

Thierville Nixeville 1 / US Etain Buzy 1

St Mihiel Maizey Lacroix 1 / US Behonne Longeville 1

Revigny Contrisson 1 / ASL Mangiennes 1

RC Saulx et Barrois 1 / Thierville Nixeville Blercourt 2

Vainqueur 1^{er} tour match 2 / Vainqueur 1^{er} tour match 1

Entente Centre Ornain 1 / FC Verdun Belleville GV 1

FC Varennes 1 / ES Lérrouville 1

¼ de finale - le jeudi 18 mai 2023 :

(Sur terrain à désigner)

11 : Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 6 / Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 8

12 : Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 7 / Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 1

13 : Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 5 / Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 3

14 : Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 2 / Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 4

½ de finale - le lundi 29 mai 2023 :

(Sur terrain à désigner)

Vainqueur ¼ finale match 12 / Vainqueur ¼ finale match 14

Vainqueur ¼ finale match 11 / Vainqueur ¼ finale match 13

Finale – le dimanche 18 juin 2023.

U18

1^{er} tour - le lundi 10 avril 2023 (pâques) :

1 : SC Commercy 1 / Entente Sorcy Void Vacon 2

2 : FC Fains Veel 1 / US Etain Buzy 1

3 : US Behonne Longeville 1 / Bar le Duc FC 1

4 : Entente Sorcy Void Vacon 1 / US Thierville 2

5 : St Mihiel Maizey Lacroix 1 / US Thierville 1

¼ de finale - le lundi 1 mai 2023 :

(Sur terrain à désigner)

11 : Vainqueur 1^{er} tour match 2 / FC Verdun Belleville GV 2

12 : Vainqueur 1^{er} tour match 3 / Entente Centre Ornain 1

13 : LL Vaucouleurs 1 / Vainqueur 1^{er} tour match 1

14 : Vainqueur 1^{er} tour match 5 / Vainqueur 1^{er} tour match 4

½ de finale - le jeudi 18 mai 2023 (ascension) :

(Sur terrain à désigner)

Vainqueur ¼ finale match 11 / Vainqueur ¼ finale match 14

Vainqueur ¼ finale match 12 / Vainqueur ¼ finale match 13

Finale – le samedi 17 juin 2023.

Seniors B

¼ de finale - le dimanche 12 mars 2023 :

11 : Entente Sorcy Void Vacon 2 / US Behonne Longeville 2

12 : Bar le Duc FC 3 / LL Vaucouleurs 2

13 : ES Tilly AVB 2 / FC Dugny 2

14 : FC Saint Mihiel 2 / US Thierville 2

½ de finale - le dimanche 30 avril 2023 :

(Sur terrain à désigner)

21 : Vainqueur ¼ finale match 11 / Vainqueur ¼ finale match 12

22 : Vainqueur ¼ finale match 13 / Vainqueur ¼ finale match 14

Finale seniors B – le samedi 17 juin 2023 :

Vainqueur ½ finale match 21 / Vainqueur ½ finale match 22

Seniors A

1/8^{ème} de finale - le dimanche 12 mars 2023 :

1 : Entente Centre Ornain 1 / US Thierville 1

2 : ASC Charny 1 / Entente Sorcy Void Vacon 1

3 : Entente VHF 1 / FC Saint Mihiel 1

4 : FC Pagny sur Meuse 1 / US Behonne Longeville 1

5 : FC Dugny 1 / ASL Mangiennes 1

6 : FC Verdun Belleville GV 1 / Bar le Duc FC 1

7 : LL Vaucouleurs 1 / US Etain Buzy 1

8 : AS Tréveray 1 / FC Revigny 1

¼ de finale - le samedi 30 avril 2023 :

(Sur terrain à désigner)

11 : Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 1 / Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 5

12 : Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 7 / Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 8

13 : Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 6 / Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 2

14 : Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 4 / Vainqueur 1/8^{ème} de finale match 3

½ de finale - le Samedi 27 mai 2023 (Pentecôte) :

(Sur terrain à désigner)

21 : Vainqueur ¼ finale match 13 / Vainqueur ¼ finale match 11

22 : Vainqueur ¼ finale match 12 / Vainqueur ¼ finale match 14

Finale seniors A – le dimanche 18 juin 2023 :

Vainqueur ½ finale match 22 / Vainqueur ½ finale match 21

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7(*) jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,
Sandrine THIRIOT

Le président,
DESCHAMPS Bernard